

1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

Nom du produit	Violet Rougeâtre	
Code du produit	PT167	Formule date: 2016-08-16
Utilisation prévue	Intermédiaire	
Fournisseur	Axalta Coating Systems Canada Company 408 Fairall St. CA L1S 1R6 Ajax	
Fabricant	Axalta Coating Systems, LLC Applied Corporate Center 50 Applied Bank Boulevard, Suite 300 US Glen Mills, PA 19342	
Téléphone	Informations sur le produit	(800) 668-6945
	Urgence médicale	(855) 274-5698
	Urgence de transport	(613) 996-6666 (CANUTEC)
Famille chimique	Aucune donnée disponible.	

2. Identification des dangers

Cette préparation est dangereuses selon les critères suivants du SGH

Classification SGH

Liquides inflammables	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Étiquetage SGH

Symboles de danger



Mention d'avertissement: Avertissement

Déclarations sur les risques

Liquide et vapeurs inflammables.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les poussières/ vapeurs/ aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'exposition ou d'un malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

D'autres dangers qui ne résultent pas de la classification

Un mauvais usage intentionnel en concentrant délibérément le contenu et en l'inhalant peut être nocif ou fatal.

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue:

24,7 %

3. Composition/Information sur les composants

Mélange de résines synthétiques, de pigments et de solvants

Composants

No. CAS	Nom Chimique	Concentration
123-86-4	Acétate de n-butyle	26 - 37%
110-43-0	Méthylamylcétone	4 - 15%
78-93-3	Méthyléthylcétone	1 - 4%
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	0,1 - 1,0%

Toute indication de concentration sous forme de plage est attribuable aux variations des lots.

Ingrédients non réglementés 50 - 60%

4. Premiers soins

Contact avec les yeux

Retirez les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau courante fraîche pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau

Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation

Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la expiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce contenant ou son étiquette. NE PAS faire vomir. Garder la personne tranquille.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**Inhalation**

Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants.

Ingestion

Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

Contact avec la peau ou les yeux

Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite.

Indication requise de soins médicaux et de traitement spécial immédiats, au besoin

Aucune donnée disponible sur le produit. Consulter les sections 3 et 11 pour connaître les composants dangereux trouvés dans le produit.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Mousse AFFF universelle, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre chimique d'extinction

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux

CO, CO₂, fumées et les oxydes de métaux lourds mentionnés dans la section «Composition/ renseignements sur les composants».

Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Le mélange de vapeurs et d'air s'enflammera en présence d'une source d'inflammation.

Équipement spécial de protection et méthodes de lutte contre les incendies

Une combinaison de protection intégrale ignifuge doit être portée au besoin. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Ne pas laisser les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre les incendies s'écouler dans les égouts ou les canalisations du réseau public.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement

Ventiler la zone. Éliminer les sources d'incendie. Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux et l'inhalation des vapeurs. Porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH), des lunettes de protection, des gants et des vêtements de protection. Confiner le produit déversé, le ramasser avec une matière absorbante et l'éliminer convenablement.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Observer les précautions sur l'étiquette. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles, des flammes, des décharges d'électricité statique et des autres sources d'inflammation. **LES VAPEURS PEUVENT S'ENFLAMMER EN EXPLOSANT.** Refermer les contenants après chaque utilisation. Mettre les contenants à la terre lors du transvasement du produit. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49 °C (120 °F). Si le produit est un revêtement : ne pas poncer, découper au chalumeau, braser ou souder le revêtement sec sans porter un

respirateur-épurateur d'air muni d'un filtre à particules homologué par le NIOSH et des gants ou sans ventilation suffisante. Les activités produisant de la matière fine (poussière) peuvent créer des nuages de poussières combustibles. Éviter la formation de dépôts importants de matière pouvant se retrouver en suspension dans l'air et former des nuages de poussières combustibles. Nettoyer l'accumulation de particules fines de matière en balayant délicatement ou en passant l'aspirateur, conformément aux meilleures pratiques. Ne pas avoir recours à des méthodes de nettoyage (p. ex., air comprimé) pouvant générer des nuages de poussière potentiellement combustibles.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et brûleront en présence d'une source d'inflammation. Conserver toujours dans des récipients faits du même matériau que celui d'origine. Ne jamais vider le contenant en y appliquant une pression : le contenant n'est pas un récipient sous pression. L'accumulation de chiffons contaminés peut entraîner une combustion spontanée. De bonnes normes d'entretien et l'élimination régulière, sécuritaire, des déchets minimiseront les risques de combustion spontanée et d'autres dangers d'incendie.

Entreposage

Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri des sources de chaleur, des sources d'allumage et des rayons directs du soleil. Défense de fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour l'entreposage en commun

Entreposer séparément des agents oxydants, des alcalins forts et des matières fortement acides.

8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques et pratiques de travail

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant sous les limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire adéquate.

Limites nationales d'exposition professionnelle

No. CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
123-86-4	Acétate de n-butyle	ACGIH	15 min	STEL	200 ppm	
		ACGIH	8 h	TWA	150 ppm	
		OSHA	8 h	TWA	150 ppm	
110-43-0	Méthylamylcétone	ACGIH	8 h	TWA	50 ppm	
		OSHA	8 h	TWA	100 ppm	
78-93-3	Méthyléthylcétone	ACGIH	8 h	TWA	200 ppm	
		OSHA	8 h	TWA	200 ppm	
		Dupont	8 et 12 heures	TWA	200 ppm	
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	ACGIH	15 min	STEL	100 ppm	
		ACGIH	8 h	TWA	50 ppm	
		OSHA	8 h	TWA	100 ppm	

Glossary

CEIL	Ceiling exposure limit
STEL	limite d'exposition de courte durée
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
TWAE	Time-Weighted Average

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PT167 v5.0

kn/CA



Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH) et d'un filtre antiparticules (TC-84A homologué par le NIOSH). Porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH) et d'un filtre à particules (TC-84A homologué par le NIOSH) pendant l'application du produit et jusqu'à ce que le local de travail soit exempt de vapeurs ou de retombées de vaporisation du produit. Dans les espaces restreints, ou dans les cas où des activités de vaporisation continue sont typiques, ou si le bon ajustement d'un respirateur-épurateur d'air est impossible, porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH). Dans tous les cas, suivre le mode d'emploi du fabricant du respirateur. Ne laisser entrer personne sans protection dans la zone de peinture.

Protection des yeux

Souhaitable pour toutes les applications industrielles. Des lunettes monocoques sont préférables pour éviter l'irritation des yeux. Si toutefois seules des lunettes de protection sont utilisées, les munir d'écrans antiéclaboussures ou d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

On recommande de porter des gants ou une combinaison de néoprène.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Contrôles d'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Forme: liquide Couleur: violet

Point d'éclair	31 °C	
Limite inférieure d'inflammabilité	1,1 %	
Limite supérieure d'inflammabilité	7,9 %	
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Pression de vapeur du solvant principal	7,6 hPa	
Solubilité du solvant dans l'eau	modéré	
Densité de vapeur du solvant principal (Air = 1)	4	
Intervalle d'ébullition approx.	125 °C	
Intervalle de congélation approx.	Sans objet	
Poids d'ungallon (lb/gal.)	8,62	
Densité relative	1,03	
Pourcentage de matières volatiles, au volume	52,80%	
Pourcentage de matières volatiles, au poids	44,16%	
Pourcentage de matières solides, au volume	47,20%	
Pourcentage de matières solides, au poids	55,84%	
pH (systèmes hydrodiluable seulement)	Sans objet	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Donnée non disponible	
Température d'inflammabilité	393 °C	DIN 51794
Température de décomposition	Sans objet	
Viscosité (23 °C)	Sans objet	ISO 2431-1993
COV moins solvants non réglementés (g/l)	456,0	
COV - produit prêt à l'emploi (g/l)	456,0	

La teneur en COV moins exemption (théorique) et en COV tel qu'emballé (théorique) est fondée sur la teneur en COV du matériel emballé au point de fabrication.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité

Stable

Conditions à éviter

Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières à éviter

Aucun raisonnablement prévisible.

Produits de décomposition dangereux

L'exposition à des températures élevées peut entraîner la formation de produits de décomposition dangereux, dont le monoxyde et le dioxyde de carbone, de la fumée et des oxydes d'azote.

Polymérisation dangereuse

Aucun risque de polymérisation.

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Les vapeurs de solvants dans l'air peuvent exploser si les précautions nécessaires de mise à la terre et de mise à la masse ne sont pas prises pendant le transfert du produit.

Sensibilité aux chocs mécaniques

Aucune connue

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants.

Ingestion

Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

Contact avec la peau ou les yeux

Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite.

Effets différés et immédiats et effets chronique découlant d'une exposition à court et à long terme :

Toxicité aiguë par voie orale

non dangereux

Toxicité cutanée aiguë

Non classé selon les critères du SGH

Toxicité aiguë par inhalation

non dangereux

% de composition inconnue: 24,7 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PT167 v5.0

kn/CA



Corrosion et/ou irritation de la peau

Non classé selon les critères du SGH

Lésion/irritation grave des yeux

Non classé selon les critères du SGH

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classé selon les critères du SGH

Sensibilisation de la peau

Méthacrylate de méthyle Catégorie 1

Mutagénicité de la cellule germinale

Non classé selon les critères du SGH

Cancérogénicité

Non classé selon les critères du SGH

Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les critères du SGH

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

- **Inhalation**

Effets narcotiques Méthylamylcétone

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Non classé selon les critères du SGH

Toxicité par aspiration

Non classé selon les critères du SGH

Mesures numériques de toxicité (toxicité aiguë estimative, etc.)

Pas d'information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'exposition aux concentrations de vapeurs de solvants des composants au-delà des limites d'exposition établies peut entraîner à des effets nocifs pour la santé, comme une irritation des muqueuses et du système respiratoire, et un effet indésirable sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, somnolence, fatigue, faiblesse musculaire et dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent provoquer certains des effets indiqués ici par résorption cutanée. Les contacts répétés ou prolongés avec le produit peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi une dermatite non allergique de contact et l'absorption dans la peau. Des projections de liquide dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Classification des déchets – réglementation provinciale

Consulter les réglementations provinciales et municipales appropriées sur l'élimination des déchets pour connaître les bonnes classifications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PT167 v5.0

kn/CA



Méthodes d'élimination

Prendre les mesures nécessaires pour éviter de contaminer les nappes d'eau souterraines. Incinérer ou éliminer les déchets conformément aux exigences fédérales, des états, provinciales et municipales.

14. Informations relatives au transport

Réglementations pour le transport international

IMDG (Transport maritime)

No. UN: 1263
Désignation officielle de transport: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Classe de danger: 3
Classe de danger secondaire: Sans objet
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: non

ICAO/IATA (Transport aérien)

No. UN: 1263
Désignation officielle de transport: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Classe de danger: 3
Classe de danger secondaire: Sans objet
Groupe d'emballage: III

TDG

No. UN: 1263
Désignation officielle de transport: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Classe de danger: 3
Classe de danger secondaire: Sans objet
Groupe d'emballage: III

Points nécessitant une attention particulière pour le transport

Confirmer l'absence de bris, de corrosion ou de fuite du contenant avant l'expédition. S'assurer de prévenir les dommages à la cargaison en la chargeant de façon à éviter son affalement, sa chute ou son effondrement. Expédier dans des contenants appropriés portant la mention de leur contenu, conformément aux status et règlements pertinents.

15. Informations réglementaires

Rapport d'inventaire TSCA

Conforme aux exigences du TSCA applicables aux substances chimiques utilisées à des fins commerciales.

Liste intérieure des substance (LIS)

Tous les ingrédients de ce mélange sont inscrits dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Réactivité photochimique

Ne réagit pas par influences photochimiques

Informations réglementaires

No. CAS	Ingrédient	EPCRA					CERCLA	CAA
		302	TPQ	RQ	311/312	313	RQ(lbs)	HAP
123-86-4	Acétate de n-butyle	N	NR	NR	A,C,F	N	NR	N
110-43-0	Méthylamylcétone	N	NR	NR	A,C,F	N	NR	N
78-93-3	Méthyléthylcétone	N	NR	NR	A,C,F	N	5 000	N
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	N	NR	NR	A,C,F,N,P,R	Y	1 000	Y

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PT167 v5.0
kn/CA



Légende:

EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-know Act (Loi sur les plans d'urgence et le droit à l'information du public) (règlement SARA, Titre III)
302	Matières extrêmement dangereuses
Catégories 311/312	I = Danger d'incendie A = Danger aigu R = Danger de réactivité C = Danger chronique P = Danger lié à la pression
313 renseignements	Renseignements, section 313: Avis au fournisseur - Les produits chimiques énumérés ci-dessus comportant un "Y" dans la colonne 313 doivent être déclarés conformément à la section 313 de l'EPCRA de 1986 et à la section 40 CFR 372.
CERCLA PAD	Comprehensive Emergency Response, Compensation and Liability Act of 1980. Inscrit comme polluant atmosphérique dangereux en vertu de la Loi sur la qualité de l'air.
QPS	Quantité de planification du seuil
QD	Quantité à déclarer
ND	non disponible
NR	non réglementé

16. Autres informations

Cote HMIS S: 2 I: 3 R: 0

Glossaire des termes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer.
NTP	National Toxicology Program (NTP).
LEP	Les limites d'exposition professionnelle
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (OSHA).
STEL	limite d'exposition de courte durée
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
PNOR	Particules non réglementées ailleurs
PNOC	Particules non classées ailleurs

REMARQUE : La liste des termes du glossaire (ci-dessus) peut être modifiée.

Avis de Systèmes de revêtements Axalta :

Le document reflète les renseignements fournis à Systèmes de revêtements Axalta par ses fournisseurs. Les renseignements sont, au mieux de nos connaissances, exacts, mais ils pourront changer au fur et à mesure que Systèmes de revêtements Axalta recevra de nouvelles données. Les personnes qui reçoivent ces renseignements doivent elles-mêmes en déterminer la pertinence pour l'usage qu'elles prévoient en faire avant d'utiliser cette matière.

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité se rapportent uniquement à la matière particulière désignée aux présentes et ne concernent pas son utilisation combinée avec toute autre matière ni son utilisation dans un procédé quelconque.

FDS préparée par: Affaires réglementaires, Systèmes de revêtements Axalta

Version du rapport

Version	Changements
5.0	11, 15, 16

Date de révision: 2018-04-10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PT167 v5.0

kn/CA



(800) 668-6945
axalta.ca